



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

DELIBERATION N° 125/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

OBJET :

Demande de subventions
pour la réhabilitation de
l'ancien presbytère de Libre

ABSENTS : Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

ONT DONNÉ POUVOIR : Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Paul REY, conseiller Municipal

Monsieur Paul REY explique qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre. Suite aux études géotechniques, l'architecte a établi un nouveau coût des travaux.

Le montant de l'opération est de 891 736 € HT.

Monsieur Paul REY présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et l'aide du Département au titre de l'aide en faveur des bâtiments communaux, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère

APPROUVE le nouveau plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE LIBRE

DEPENSE :

Montant 891 736 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT 68,5% 611 098 €
ÉTAT (DSIL*) 11,5% 102 291,80 €
COMMUNE 20 % 178 346,20 €

*Dotation de Soutien à l'Investissement Local

TOTAL TTC : 1 070 083,20 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 27/05/2024



Le Maire,

Sébastien OLHARAN